



Réservez en ligne votre bac !

Nouvelle distribution gratuite

Bacs de recyclage de 67 litres

L'arrondissement d'Anjou offre un nouveau bac de recyclage de 67 litres, ergonomique et facile à entreposer, à tous les citoyens habitant dans un immeuble de huit logements et moins, et ce, là où la réglementation sur les collectes le permettra. Toutefois, les citoyens devront en faire la demande avant le 31 mars.

Le modèle de bac est présenté à titre indicatif.

Il n'est pas trop tard pour réserver votre bac : vous avez jusqu'au 31 mars.

Remplissez le formulaire en ligne

L'environnement étant une priorité pour l'arrondissement d'Anjou, nous vous encourageons à faire votre demande de bac en ligne. En effet, remplir le formulaire en ligne permet de diminuer l'utilisation de papier imprimé et de protéger les arbres. Depuis le 1^{er} février, l'arrondissement a créé un microsite à cet effet qui permet aux citoyens d'Anjou de gérer leurs demandes de bac ou autres produits offerts par l'arrondissement. Le formulaire à remplir en ligne se trouve à l'adresse Internet : arrondissementanjou.com/environnement.

Autres possibilités

Formulaire PDF

Un formulaire PDF est disponible en vous rendant sur le site : ville.montreal.qc.ca/anjou dans la section Info-citoyens, Nouveau.

Il suffit de l'imprimer, de le remplir et de le retourner à l'arrondissement :

- par courrier électronique à amenagement.urbain@ville.montreal.qc.ca;
- par télécopieur au 514 493-8089;
- par courrier postal ou en vous présentant directement à la Direction du développement du territoire et études techniques.

Coupon-réponse

Remplissez le coupon-réponse ci-dessous et retournez-le à l'arrondissement.

Le formulaire doit être retourné d'ici le **31 mars au plus tard**.

Toute demande reçue après cette date sera traitée lors d'une distribution ultérieure.

Modalités de récupération du bac

Les citoyens ayant fait leur demande de bac de recyclage de 67 litres **et en possession d'une pièce d'identité** pourront le récupérer, en avril ou début mai, à l'un des points de service suivants.

Soyez l'une des 50 premières personnes à vous présenter à l'un des points de service temporaires pour récupérer votre bac de recyclage de 67 litres et vous recevrez un sac réutilisable.

Points de service temporaires le soir

Pendant trois semaines, pour que les citoyens puissent récupérer leur bac, l'arrondissement ouvre ses portes en soirée, soit de **17 h 30 à 20 h**.

Dates et lieux

Mardi 17 avril

Direction du développement du territoire et études techniques

Judi 19 avril

Bureau Accès Anjou

Lundi 23 avril

Bibliothèque Jean-Corbeil

Mercredi 25 avril

Direction du développement du territoire et études techniques

Lundi 30 avril

Direction du développement du territoire et études techniques

Mercredi 2 mai

Bureau Accès Anjou

Point de service permanent le jour

Direction du développement du territoire et études techniques

Dès le mardi 17 avril

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

2^e concours

À gagner

un récupérateur d'eau de pluie ou un composteur domestique !

Pour participer

Il suffit de réserver votre bac de recyclage de 67 litres avant le 31 mars.

Concours organisé par l'arrondissement d'Anjou afin de valoriser les comportements écoresponsables.

Le gagnant sera contacté au cours du mois d'avril.

Adresses

Bureau Accès Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine Anjou (Québec) H1K 4B9

Direction du développement du territoire et études techniques

7171, rue Bombardier Anjou (Québec) H1J 2E9

Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt Anjou (Québec) H1K 3X9

Coupon-réponse

Nom _____ Prénom : _____

Adresse _____ App. _____

Code postal _____ Tél. : _____

Signature _____

Date _____

Veuillez retourner le coupon-réponse rempli et signé avant le 31 mars 2012.

En remplissant ce coupon-réponse, je m'engage à faire bon usage du bac et à respecter la réglementation des collectes en vigueur.





Activités jeunesse



La grande tortue

Relâche scolaire

Nous sommes en pleine relâche scolaire, si vos enfants s'ennuient à la maison, proposez-leur de participer aux nombreuses activités offertes chaque jour à la bibliothèque Jean-Corbeil, notamment le cinéma – nous fournissons le maïs soufflé ! – et les ateliers en après-midi.

Renseignements : 514 493-8260.

Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

Les Mercredis agités

Pour les 8 ans et plus

Tous les mercredis dès le 21 mars à 16 h
Bibliothèque Jean-Corbeil

Après l'école viens participer à toutes sortes d'activités amusantes. Bricolages, activités scientifiques, ateliers informatiques : viens agiter tes méninges à la bibliothèque !

Les contes du Samedi Tout

Enfants de 5 à 8 ans et leurs parents

Samedis 24 mars, 14 avril et 5 mai à 10 h 30
École Jacques-Rousseau, 7455, rue Jarry Est

Dans le cadre des Rendez-vous Samedi Tout du Haut-Anjou, les bibliothèques d'Anjou vous invitent à venir découvrir le monde de la lecture avec Noé Cropsal. Contes, rires et découvertes seront au rendez-vous ! L'activité est gratuite et ouverte à tous sans inscription.

Les œufs de Pousse-Pousse le poussin



Pour les 2 à 7 ans

Samedi 31 mars à 11 h

Spectacle interactif

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Sans frais.

Pit ! Pit ! Pit ! Pousse-Pousse est très énervé, ses œufs en chocolat ont disparu ! À l'aide des enfants, Lapidoux, un lapin très généreux, tentera de retrouver le précieux trésor sucré à temps pour la fête de Pâques.

Renseignements : 514 493-8260

Spectacle

Soirées-concert avec Anjou-Desjardins
saison 2011-2012

Duo Nona

Le jeudi 19 avril à 19 h 30



L'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou sont fiers de présenter le Duo Nona à l'église Jean XXIII. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Le violoncelle et la contrebasse comme vous ne les avez jamais entendus. Une combinaison unique présentée par un couple de musiciens reconnus pour leur son et leurs interprétations énergiques et envoûtantes. Duo Nona captive son auditoire avec un programme éclectique qui mêle ses propres compositions à saveur ethnique et jazz aux chefs d'œuvre du répertoire classique tels Ravel et Gershwin.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité dans les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou, aux heures d'ouverture habituelles.

Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

N.B. L'église est située au 7101, avenue de l'Alsace. Ses portes ouvriront dès 18 h 45.

Renseignements :
514 493-8200 (jour) et à la billetterie au
514 493-8266 (jour, soir et fin de semaine).

Desjardins
Caisse populaire d'Anjou

Activités pour adultes

Accédez aux articles de Protégez-Vous de la maison !

Saviez-vous que vous pouvez désormais avoir accès à l'ensemble des articles du magazine *Protégez-Vous* directement de la maison à partir de notre site Web ? Vous trouverez de l'information sur des produits de consommation tels que voitures, télévisions, aspirateurs, ordinateurs, etc. Cette ressource est un atout précieux et son accès est gratuit.

Informez-vous auprès de votre bibliothécaire pour en savoir plus : 514 493-8260.



Les rencontres du lundi

Le monde du parfum

Lundi 19 mars à 11 h
Bibliothèque Jean-Corbeil

Sauriez-vous faire la différence entre un chypre et un ambré ? Connaissez-vous le nom du parfum préféré de Guy de Maupassant ou d'Audrey Hepburn ? Normand Cardella démystifiera ce monde de chefs d'œuvre, de créateurs et de mythes. Un conseil : venez non parfumé !



Montez un coffre à écrire pour la maison : une boîte à soulier, des crayons, du papier, des ciseaux et des vieux magazines. C'est tout !

Regards sur Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000



Message de Luis Miranda

Toujours maintenir la même qualité des services qui caractérise Anjou

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Récemment, j'ai reçu la visite d'une personne qui possède plusieurs condos commerciaux dans le Vieux-Montréal, qui se situe dans l'arrondissement de Ville-Marie. Nous avons brièvement parcouru le territoire d'Anjou et elle était surprise de constater à quel point les rues et les trottoirs étaient bien entretenus et déglacés, comparativement à son arrondissement. Elle y voyait deux mondes de différences. Comme quoi ce qui est normal pour certains est exceptionnel pour d'autres. Cette anecdote, en apparence anodine, illustre une vérité : l'efficacité des services municipaux de proximité, tel le déneigement, diffère d'un arrondissement à l'autre.

Ici, à Anjou, je ne suis pas gêné de dire que notre équipe municipale est efficace et dévouée pour assurer un service de qualité à la communauté. Le déneigement est au centre de nos priorités. Nous déneigeons nos rues et nos trottoirs et déblayons la neige plus rapidement que n'importe quel autre arrondissement à moindre coût (26 000 \$ du kilomètre comparativement à la moyenne montréalaise de 35 000 \$). Cette expertise et ce savoir-faire permettent à nos concitoyens, piétons et automobilistes, de circuler en toute sécurité sur notre territoire. Au moment où j'écris ces lignes, nous profitons d'une saison assez clémente, mais notre équipe est toujours bien préparée pour affronter les intempéries hivernales. En deux mots, malgré un manque de financement flagrant que j'ai maintes fois dénoncé, notre administration a réussi à maintenir cette qualité de service reconnue de tous.

Dans la même veine, le citoyen demeure au cœur de nos priorités. Je vous donne deux exemples concrets pour appuyer mon propos. Comme vous pouvez le lire dans cette édition, notre arrondissement a lancé sa propre démarche MADA (Municipalité amie des aînés). C'est un signal clair que nous souhaitons consolider la place de nos aînés dans la collectivité angevine en mettant en place diverses mesures qui leur permettront de s'épanouir et de vivre dans un environnement attrayant et stimulant. J'invite d'ailleurs toutes les personnes concernées à participer activement à la consultation publique qui se tiendra à l'automne prochain à ce sujet.

Autant nous sommes sensibles au bien-être de nos aînés, autant nous le sommes à celui de nos enfants et de nos familles. Voilà notamment pourquoi nous maintenons à un faible coût le service de garde des Ateliers-Soleil pour les enfants inscrits aux camps de jour. En plus d'offrir à nos petits un programme d'activités variées, ils peuvent bénéficier d'un service de garde sécuritaire et bien encadré qui permet aux parents d'avoir l'esprit tranquille. Voilà un autre acquis qui distingue Anjou comme un endroit où il fait bon élever une famille.

Anjou représente toujours un endroit de choix pour y vivre, s'y épanouir et y élever une famille

Ce que j'ai voulu exprimer dans ce message est simple : la priorité de notre administration est d'offrir une qualité de service qui s'adapte continuellement à l'évolution de la collectivité angevine. Il y a bien sûr les services de base tels le déneigement, l'entretien du réseau routier et la gestion de l'environnement, mais aussi les services spécifiquement destinés à nos divers usagers : les familles, les enfants, petits et grands, et les aînés. Je suis convaincu que nous sommes à la hauteur de leurs attentes dans ces domaines malgré un contexte budgétaire toujours plus contraignant. Nous compensons ce manque à gagner par la compétence et l'expertise que l'équipe municipale a développées au fil des ans. Enfin, et c'est l'aspect le plus important de mon propos, il y a cette volonté de toujours faire mieux, d'être à l'écoute et disponible, et d'avoir une vision d'avenir.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Dans ce numéro



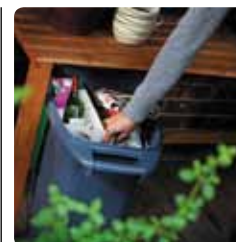
**Démarche
Municipalités amie
des aînés (MADA)
del'arrondissement**

page 2



**Anjou-sur-le-Lac
Travaux
d'entretien à
la station de
pompage**

page 4



**Nouvelle
distribution
gratuite de bacs
de recyclage de 67
litres, réservez-le**

page 5

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Systèmes Datamark inc.

Tirage
22700 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2012 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Municipalité amie des aînés de l'arrondissement (MADA)

Afin de mieux répondre aux besoins des aînés actuels et futurs et d'encourager le vieillissement actif, la Ville de Montréal s'est engagée dans la démarche *Municipalité amie des aînés*. Dans le cadre de cette démarche, la Ville a mis sur pied un comité des élus auquel participe M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, et dont le mandat est d'orienter et de soutenir la réflexion MADA. À ce sujet, un forum MADA-Montréal s'est déroulé en février dernier et, à la suite de l'invitation de l'arrondissement, cinq organismes du milieu accompagnés d'aînés y ont participé, soit le Regroupement des organismes et des citoyens humanitaires d'Anjou (ROCHA), Opération surveillance Anjou (OSA), le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), le Service bénévole et d'entraide d'Anjou (SBEA) et le Carrefour solidarité Anjou (CSA). Ce forum a été le lieu de nombreux échanges enthousiastes et a permis de dégager de nombreuses pistes d'action montréalaises, dont un certain nombre sera adopté par le conseil municipal, l'automne prochain. L'arrondissement d'Anjou tient à remercier chaleureusement tous les organismes et les aînés angevins qui ont participé à ce forum.

De son côté, l'arrondissement d'Anjou a démarré sa propre démarche MADA et agit à titre de chef de file dans ce dossier. Une consultation publique est d'ailleurs prévue l'automne prochain. À cet effet, un comité MADA-Anjou a été mis sur pied afin de regrouper les acteurs clés d'une démarche qui se conclura par l'adoption d'un plan d'action angevin. Le comité MADA-Anjou est composé de l'élue responsable du dossier des aînés, M^{me} Andrée Hénault, de deux aînés reconnus pour leur expertise et leur implication auprès de la communauté, M^{me} Jacqueline Cardin-Léonard et M. Yves Tremblay, deux représentants du ROCHA, ainsi que des directions des services de l'arrondissement.



L'arrondissement a entrepris une démarche pour ses aînés !

Qu'est-ce que la démarche MADA ?

Pour les municipalités, la démarche MADA est une façon concrète d'adapter le milieu de vie à la réalité des aînés et d'encourager le vieillissement actif. Elle permet de reconnaître leurs besoins spécifiques et de favoriser l'adoption de mesures concrètes afin d'encourager leur participation active à la vie communautaire et de contribuer à la vie familiale.

Pourquoi un plan d'action MADA-Anjou ?

Selon le recensement de 2006 (Statistique Canada), les personnes de 65 ans et plus comptent pour près de 20 % de la population totale de l'arrondissement. Avec le vieillissement démographique, il est clair que cette tendance va s'accroître au cours des prochaines décennies. Par le biais de son plan d'action, l'arrondissement souhaite contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie.

Pour l'arrondissement, cette démarche veut dire développer le « réflexe aînés » dans quatre

grands domaines : l'aménagement du milieu de vie et l'habitation; les déplacements urbains; la sécurité du milieu de vie et les communications; la culture, les sports, les loisirs et le développement communautaire.

Le mandat du comité consultatif MADA-Anjou

- Contribuer et participer à la planification de la démarche MADA-Anjou et à la mise en place d'une consultation auprès des aînés, de la population et du milieu communautaire angevin.
- Favoriser la participation de tous et contribuer à la promotion de la démarche MADA dans l'arrondissement.

La démarche MADA fera donc en sorte que des actions soient progressivement mises en place pour que les aînés d'Anjou aient vraiment leur place au sein de notre collectivité.

Du nouveau pour les personnes aînées au jardin communautaire des Roseraies !



Le comité bénévole du jardin des Roseraies et l'arrondissement d'Anjou sont fiers d'annoncer le lancement d'une expérience pilote pour les personnes aînées, le jardinage dans des bacs surélevés. C'est connu, le jardinage peut être assez éprouvant lorsqu'il faut travailler penché. Alors, pourquoi ne pas jardiner debout ? C'est ce que pourront expérimenter quelques jardiniers aînés grâce au bac surélevé. Les bacs qui seront mis à leur disposition font environ 30 pouces de haut et permettront de cultiver de petits légumes et des fines herbes sans avoir à se fléchir. Avec ces bacs, l'arrondissement d'Anjou souhaite encourager le maintien d'un mode de vie actif.

Modalités d'inscription

Seuls quelques bacs surélevés seront disponibles au jardin des Roseraies pour la saison de jardinage qui débutera vers la fin avril. Les aînés souhaitant utiliser un bac doivent communiquer avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, au 514 493-8200. Le jardin des Roseraies est situé sur la rue des Jalesnes, à l'arrière du terrain de tennis.

Ce projet s'inscrit dans la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) et vise à rendre les villes plus accessibles et agréables à vivre aux personnes aînées.

Venez rencontrer vos élus

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire le **mardi 3 avril**, à 19 h à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

Bureau du citoyen

Samedi 10 mars **Andrée Hénault**
Samedi 24 mars **Gilles Beaudry**

Rencontres sans rendez-vous de 9 h à midi pour discuter de tout sujet sur l'arrondissement et faire vos demandes ou vos commentaires.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

GENEQ inc. investit à Anjou



Fondée en 1972, l'entreprise GENEQ a investi plusieurs milliers de dollars au 10700, rue Secant, pour y accueillir ses installations. De petite entreprise familiale, elle compte maintenant plus d'une trentaine d'employés. Elle vend des instruments scientifiques pour les domaines suivants : essais sur les matériaux, biotechnologie, environnement, géomatique et arpentage. Ainsi, la vaste gamme de ses produits comprend, par exemple, des instruments de mesure, d'analyse et d'échantillonnage pour l'eau, l'air et les sols, des stations météorologiques, des presses à béton, des

systèmes GPS de précision, des équipements de laboratoire servant à la recherche médicale, à l'enseignement scientifique et au contrôle de la qualité des aliments.

Sa large gamme de produits allée à une gestion extrêmement précise de son inventaire lui permet de desservir les marchés québécois, canadien et étasuniens, mais aussi l'Europe de l'Ouest et le Moyen-Orient.

« Nos parts de marché ne cessent de s'accroître, en réponse à notre dynamisme, au soutien de nos clients, à notre volonté

de proposer des produits à la fine pointe de la technologie au meilleur rapport qualité/prix. En affaires à Anjou depuis 1975 et à la croisée d'un réseau de transport avantageux, depuis plus d'un an nous cherchions à acheter un édifice dans l'arrondissement pour soutenir notre croissance. C'est maintenant chose faite », de souligner son président et fondateur, M. Maurice Parisé, appuyé par deux de ses quatre enfants qui l'épaulent et reprendront un jour le collet.

Une heure pour la Terre 2012

Éteignez vos lumières le 31 mars

de 20 h 30 à 21 h 30

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mars, les élus adopteront une résolution afin de confirmer la participation d'Anjou à l'événement Une heure pour la Terre qui se tiendra le 31 mars, en soirée. Ainsi, une fois de plus, à Anjou, les lumières seront éteintes pendant une heure dans tous les immeubles municipaux, excepté le Centre Roger-Rousseau si une activité est prévue à cette heure-là.

Une heure pour la Terre contribue à sensibiliser la population en l'invitant à adopter des comportements responsables qui visent à limiter son impact sur les changements climatiques, et ce, non seulement ce soir-là, mais aussi chaque jour. Avons-nous besoin de laisser, par exemple, la lumière allumée dans une pièce où nous ne sommes pas ?

Lancé en 2007 par le Fonds mondial pour la nature (WWF), en Australie, cet événement s'est tenu, en 2011, dans plus de 5 200 villes réparties dans 135 pays.

Le conseil convie tous les Angevins, résidents et commerçants, à se joindre à l'arrondissement et à éteindre, par solidarité, toutes les lumières le 31 mars, mais aussi à réfléchir à ce que chacun d'entre nous pourrait faire pour diminuer sa consommation d'énergie, sans nuire à sa qualité de vie. Nous comptons sur votre participation !

Culture maraîchère



Inscriptions aux jardins communautaires

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social met six jardins communautaires à la disposition des citoyens. Quatre sont situés dans les parcs André-Laurendeau, des Roseraies, Lucie-Bruneau et de Spalding. Un autre se trouve derrière l'église Notre-Dame d'Anjou. Le sixième, aménagé à l'angle des boulevards de Châteauneuf et Roi-René, est réservé aux personnes de 50 ans et plus.

Les détenteurs d'un jardinet en 2011 qui ne se sont pas inscrits l'automne dernier doivent le faire le mardi 3 avril, entre 18 h 30 et 19 h 30, au sous-sol de l'édifice municipal du 7500, avenue Goncourt. Les nouveaux jardiniers pourront s'inscrire le même jour et au même endroit, mais entre 19 h 30 et 20 h.

Prévoir des frais d'inscription de 15 \$ payables en argent **au comptant seulement** : 5 \$ pour l'inscription et 10 \$ de dépôt pour obtenir une clé. Ce dépôt sera remboursé à la personne qui ne désire plus jardiner lorsqu'elle rendra la clé et seulement si le jardinet est en bon état.

Mentionnons que la priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement, en raison du nombre limité de jardinets. La carte de citoyen et une preuve de résidence (permis de conduire, facture de services publics, etc.) sont **obligatoires lors de l'inscription**.

Renseignements : 514 493-8200 (jour) ou 514 493-8223 (soir).

Matières résiduelles

Plan d'action local de gestion 2010-2014

Dans le cadre du *Plan d'action local de gestion des matières résiduelles 2010-2014*, voici quelques exemples d'actions réalisées par l'arrondissement :

- présence lors d'événements populaires afin d'informer la population, notamment lors des fêtes de quartier et de la Journée portes ouvertes;
- organisation de concours pour valoriser un comportement socialement responsable;
- réalisation de chroniques pour informer les employés des moyens de réduction à la source : réduction de l'impression, impression recto verso, utilisation de tasses réutilisables;
- distribution de collecteurs d'eau de pluie et des contenants de compostage dans les écoles et dans les garderies.

De plus, l'arrondissement d'Anjou offre un nouvel outil visant à encourager la récupération, soit le nouveau bac de recyclage de 67 litres. Il est complémentaire aux autres bacs (64 et 360 litres). Consulter la page 5 pour obtenir plus de détails.

Permis de construction



Nouveau règlement

Le nouveau règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), applicable à tout le territoire de la ville de Montréal, est entré **en vigueur le 3 décembre 2011**. Lors d'une demande de permis pour un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment existant, il oblige, entre autres, le propriétaire à soumettre plusieurs documents.

Pièces justificatives requises pour déposer une demande, selon le cas :

- la fiche « bâtiment/déclaration de conformité » remplie et signée par le propriétaire ou son mandataire ou par le concepteur le cas échéant. Cette fiche est disponible au comptoir d'accueil des permis;
- tous les documents et tout renseignement utiles qui permettent de vérifier si le projet est conforme à la réglementation municipale applicable, notamment les dessins d'ateliers, les plans des élévations et des coupes à l'échelle, etc.;
- un plan de cadastre, un plan d'implantation et un certificat de localisation préparés par un arpenteur-géomètre s'il s'agit d'une construction neuve ou de l'agrandissement en superficie d'un bâtiment existant;
- une procuration du propriétaire du bâtiment si la demande de permis est effectuée par un mandataire;

De plus, à noter que le paiement minimum doit être fait au moment du dépôt de la demande.

Prévoir des délais de réponse

Un délai de quelques semaines entre le dépôt de la demande et l'obtention (ou le refus) du permis de construction est nécessaire pour l'analyse des dossiers. Ce délai prend effet dès la réception de **tous** les documents requis par le préposé à l'émission des permis.

Cas particuliers

D'autre part, certaines demandes [dérogations mineures et celles assujetties au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)*] doivent être présentées au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Dans ce cas, nous vous invitons à communiquer avec nous afin de connaître les dates fixées pour la réception des documents ainsi que pour la tenue des rencontres mensuelles du CCU. Ce dernier étudiera le dossier et fera des recommandations au conseil d'arrondissement qui statuera pour approuver ou refuser la demande. Il est important de noter que tous les projets d'installation d'enseignes sont assujettis au PIIA. Mentionnons que, pour de tels projets, les délais entre la demande et l'obtention du permis peuvent atteindre plusieurs mois.

Renseignements : 514-493-5115.

Avis public

Travaux d'entretien à la station de pompage d'Anjou-sur-le-Lac



Des travaux d'entretien de la station de pompage d'Anjou-sur-le-Lac seront réalisés au début du mois de mars. Comme ces travaux consistent à effectuer la vidange des boues pour assainir le lac, des odeurs nauséabondes sont à prévoir à ce moment-là. Cet entretien se poursuivra pendant environ deux semaines et sera mené dans le respect des normes environnementales. À noter qu'en raison du passage des camions, une voie de circulation sur la rue Bombardier, côté nord en direction ouest (entre le boulevard des Galeries-d'Anjou et la promenade des Riverains) sera fermée à la circulation pendant les travaux.

L'arrondissement a choisi de réaliser cet entretien à cette période de l'année, plutôt que durant l'été, pour limiter au maximum les inconvénients pour les riverains. L'administration s'excuse de ces désagréments et remercie les citoyens de leur compréhension.

Renseignement : 311.

Animaux domestiques

Rappel aux propriétaires de chiens

Les propriétaires de chiens sont invités à respecter la réglementation municipale concernant le contrôle et la garde des animaux dans les limites du territoire angevin. Voici les principales règles à respecter.

Le propriétaire, possesseur ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, chaque année, avant le 30 janvier, obtenir une licence pour la garde de chacun des chiens qu'il possède dans l'arrondissement. Il est interdit de garder plus de deux chiens sur un lot ou dans un logement, y compris ses dépendances. Tout propriétaire de chien doit garder son chien sur sa propriété, de manière à ce qu'il n'en puisse sortir et errer dans l'arrondissement. Dans les rues, dans les parcs, sur les trottoirs ou les places publiques, le chien doit être tenu en laisse en tout temps. La personne qui le promène doit avoir un sac en plastique afin de ramasser les matières fécales de l'animal. Un chien qui hurle ou aboie de manière à troubler le repos du voisinage, ou qui cause des dommages dans les lieux publics (pelouses, parterres, jardins, plates-bandes, fleurs, arbustes ou plantes) constitue une

nuisance, et son propriétaire, possesseur ou gardien est passible de pénalités. Tout propriétaire qui ne ramasse pas les excréments de son chien sur un terrain ou dans un lieu public ou privé, que ce soit sur sa propriété ou sur celle d'autrui, commet une infraction.

Rappelons que seuls les propriétaires d'un chien de races prohibées – Bull-Terrier, Staffordshire-Bull-Terrier, American Pit Bull Terrier, American Staffordshire Terrier ou Rottweiler et tout chien issu d'un croisement de l'une de ces races – qui ont obtenu une licence en 2011 peuvent en obtenir une en 2012 pour leur chien. Aucune nouvelle licence n'est émise pour ces races de chiens. Mentionnons que ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne capable de les contrôler, excepté dans les terrains clôturés desquels ils ne peuvent sortir. Le propriétaire d'un chien qui contrevient aux dispositions de la réglementation municipale s'expose à une amende.

Renseignements : 311.

Changement d'heure, changement de pile

Nous changerons d'heure le dimanche 11 mars, n'oubliez pas d'en profiter pour remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée ! D'ailleurs, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté, le 24 janvier 2012, le *Règlement sur la prévention des incendies* et le conseil d'agglomération a entériné, le 26 janvier 2012, le *Règlement sur le Service de sécurité incendie* de Montréal. À noter que les avertisseurs de fumée sont touchés par cette réglementation. Nous vous donnerons tous les détails pertinents dans le bulletin du mois d'avril.

D'ici là, vous pouvez consulter ces règlements à ville.montreal.qc.ca/sim dans la section Règlements.



Coupon-réponse

Nouvelle distribution de bac de recyclage de 67 litres

L'arrondissement d'Anjou vous encourage à participer à la collecte sélective des matières recyclables et à poser chaque jour des gestes écoresponsables.

Courez la chance de remporter au choix : un récupérateur d'eau de pluie ou un composteur domestique.

Nous comptons sur votre implication, un simple geste de votre part fait la différence !

